



Paris, le 8 décembre 2010

Monsieur, Madame,

La transparence est une des valeurs intrinsèques de l'ICM, aussi nous tenons à clarifier les informations figurant dans le dossier du magazine Capital du 1<sup>er</sup> décembre 2010. En effet, l'enquête menée par le magazine auprès de diverses associations et fondations s'emploie à comparer des ratios financiers qui peuvent être très différents selon les situations spécifiques de ces entités.

Pour l'ICM, les pourcentages publiés correspondent à l'affectation des dépenses de l'exercice 2009 qui fait ressortir des frais de fonctionnement à 32% et des frais de collecte à 40%. Contrairement à ce qui est indiqué dans l'article, il avait été précisé au journaliste que ces pourcentages sont tout à fait cohérents avec l'activité de l'ICM qui en 2009, consistait à mettre en place la structure de l'Institut et à construire son bâtiment tout en s'engageant dans une politique de collecte de fonds.

En analysant le tableau « Compte Emploi Ressources » dont sont extraits ces ratios on peut voir que sur les 6,6 M€ de ressources de l'exercice 2009 : 5 M€ ont été collectés auprès du Grand Public, dont 3,3 M€ affectés à hauteur de :

- 10,6% s vers la mission sociale,
- 12,7% en frais de collecte
- 76,7% en aménagement et équipements,  
et 1,7 M€ reportés sur 2010.

En 2009, l'ICM terminait la construction de son bâtiment et commençait l'aménagement des équipements de recherche, il est donc tout à fait normal de voir une proportion importante des ressources consacrées au financement de ces équipements. De même les frais de fonctionnement sont proportionnellement plus importants en 2009 car l'activité de recherche de l'ICM a véritablement débuté en 2010 après l'inauguration de ses locaux en septembre.

Fondation Reconnue d'Utilité Publique



Nous vous informons par ailleurs que le 3 novembre dernier, l'ICM a reçu l'agrément du Comité de la Charte du Don en Confiance. Ce Comité exerce depuis plus de 20 ans la mission de régulation professionnelle de l'appel à la générosité publique, leurs contrôleurs exercent un contrôle continu pour garantir :

- le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée
- la rigueur de la gestion
- la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds
- la transparence financière.

L'ICM s'est engagé à respecter la charte de déontologie du Comité, à se soumettre à ses contrôles.

Dans un communiqué en réponse à l'article du Magazine Capital, le Comité de la Charte estime que « Comparaison n'est pas raison », l'exercice d'évaluation étant un processus complexe, il invite chacun à faire preuve de circonspection dans les comparaisons fondées sur des ratios, indiquant que les comparaisons entre organismes opérant sur des créneaux ou selon des modèles radicalement différents peuvent prêter à confusion.

Enfin, l'Institut publie chaque année ses comptes sur son site internet [www.icm-institute.org](http://www.icm-institute.org) ainsi qu'un rapport aux donateurs détaillant ses activités, ces documents sont élaborés afin de garantir une transparence totale vis-à-vis de nos partenaires.

Nous espérons que ces clarifications vous conforteront dans la confiance que vous nous avez témoignée et qui nous permet d'offrir un lieu unique aux meilleurs chercheurs afin de trouver de nouveaux traitements contre les maladies du cerveau et de la moelle épinière.